ORGANISATION DU TRAVAIL SCOLAIRE A L'INTERNAT

DE 17H20 A 18H : DETENTE MERCREDI DE 17H A 18H : DETENTE + MENAGE



JE DECOMPRESSE DANS MA CHAMBRE. JE SUIS AUTORISE(E) A ME DEPLACER D'UNE CHAMBRE A L'AUTRE UNIQUEMENT SI LES OCCUPANTS D'AUTRES CHAMBRES M'INVITENT

DE 18H A 19H: TRAVAIL PERSONNEL



JE SUIS INSTALLE(E) A MON BUREAU POUR TRAVAILLER. JE NE SUIS **PAS AUTORISE(E) A LE QUITTER AVANT 19H**. AU DESSUS DE MON BUREAU EST AFFICHE MON EMPLOI DU TEMPS (chaque jour je dois faire mes devoirs, réviser mes leçons et m'avancer dans mon travail)

DE 19H A 20H : REPAS



DE 20H A 21H30 DETENTE ET/OU TRAVAIL









	SALLE DE TRAVAIL		SALLE DE DETENTE		CHAMBRE
	OBLIGATOIRE SI		AUTORISEE SI		AUTORISEE SI
ſ	1. J'ai besoin d'aide	1.	Mes leçons et mes devoirs sont	1.	Je veux terminer mon travail
	2. Je n'ai pas terminé mon travail		terminés		seul(e)
		2.	Je me suis bien comporté(e)	2.	Je veux me reposer

SI VOUS RESPECTER CES REGLES VOUS PROGRESSEREZ ET SEREZ FIERS DE VOS EFFORTS.

COLLEGE CLAUDE BERNARD – INTERNAT D'EXCELLENCE – LE HAVRE